



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 077-217703818-20220705-DEL_2022_30-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du mardi 5 juillet 2022**

DEL-2022-30

Le mardi cinq juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux convocation affichée le même jour à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint au Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Jean-François THOLLET, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Davy BRUN qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETARE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombres de suffrages exprimés : 12

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2022 (Virement de crédit).

M. Gérard FABRE, 1^{er} Adjoint explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparait nécessaire de procéder à des ajustements de virements de crédits entre les différents chapitres du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2022.

| Imputation | OUVERT | REDUIT | Commentaires |
|-------------------------------|--------|--------|---|
| R I 001 001 OPFI//ASST | 0,18 | | Excédent reporté : rectification suite à erreur sur budget d'ouverture 2022 |
| R I 021 021 OPFI//DEF (ordre) | | 0,18 | Virement à la section d'investissement |

DETAIL PAR SECTION

| | | Investissement | Fonctionnement |
|-------------|-------------|----------------|----------------|
| Dépenses : | Ouvertures | 0,18 | |
| | Réductions | 0,18 | |
| Equilibre : | Ouv. - Red. | | |

EQUILIBRE

| | |
|------------------|------|
| Solde Ouvertures | 0,18 |
| Solde Réductions | 0,18 |
| Ouv. - Réd. | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve la décision modificative N° 2 du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2022.

Fait et délibéré à Quiers, le 5 juillet 2022

Copie conforme à l'originale

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

